



Procès-Verbal de la séance du Conseil municipal du 12 juillet 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 12 juillet, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de CORBELIN (Isère), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Frédéric GEHIN, Maire.

- Nombre de conseillers en exercice : 19
- Date de la convocation : 7 juillet 2022

PRESENTS :

	PRESENT	ABSENT
Frédéric GEHIN, Maire	X	
Lionel RITTNER, 1 ^{er} adjoint	X	
Marie-Hélène LAJON, 2 ^{ème} adjointe	X	
Hervé DELBEGUE, 3 ^{ème} adjoint		Pouvoir à L. RITTNER
Marie-Claude GARIN, 4 ^{ème} adjointe	X	
Alain CHADI		Pouvoir à L. RITTNER
Christine GUIMOYAS	X	
Jocelyne SCAPPATURA		Pouvoir à C. GUIMOYAS
Grégory MEYER		X
Fabienne SALAMAND		Pouvoir à M-H. LAJON
Yoann ZINOPOULOS	X	
Sophie GUILLAUD-PIVOT	X	
Anthony BOUVIER	X	
Aline BOSSY	X	
René VIAL	X	
François MANON	X	
Ioan FILIMON		Pouvoir à R. VIAL
William MAIRE	X	
Marie-Christine SAGNAL	X	

POUVOIRS :

- M. Hervé DELBEGUE donne **pouvoir** à Lionel RITTNER
- M. Alain CHADI donne **pouvoir** à Lionel RITTNER
- Mme Fabienne SALAMAND donne **pouvoir** à Marie-Hélène LAJON
- M. Ioan FILLIMON donne **pouvoir** à René VIAL

SECRETAIRE DE SEANCE :

Les Conseillers présents, soit 13 à l'ouverture de la séance, représentant la majorité des membres en exercice qui sont au nombre de 19, ayant atteint le quorum, il a été procédé à l'ouverture de la séance et à la nomination du secrétaire élu parmi les conseillers, à savoir **Anthony BOUVIER**.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du compte-rendu de la réunion du 16 juin
- Retour sur les décisions prises par délégation
- FINANCES : correction de l'affectation du résultat
- FINANCES : Décision Modificative n°1
- PERSONNEL : Adoption du protocole d'aménagement du temps de travail (sous réserve de l'avis du Comité technique)
- PERSONNEL : modification du tableau des effectifs
- Signature de la convention de mise en dépôt d'œuvres d'art avec la Commune de Morestel
- Point d'information sur la Communauté de communes des Balcons du Dauphiné
- Questions diverses

Approbation du compte-rendu de la séance précédente

Monsieur le Maire propose d'approuver le compte-rendu de la séance du Conseil municipal qui s'est tenue le 16 juin 2022, et a été adressé le 21 juin dernier.

Le compte-rendu est validé.

Retour sur les décisions prises par délégation

- Décision n°2022-6 : Acceptation d'un don du Sou des écoles.

Frédéric GEHIN précise qu'il s'agit de tables de pique-nique, pour un coût de 1745€.

Délibération n° 2022-7-1 :
FINANCES : Correction de l'affectation du résultat du budget principal

Monsieur le Maire indique que les reports intégrés au budget 2021 avaient été saisis de manière erronée lors de l'intégration du budget voté en mars 2021.

Il convient donc de modifier les éléments de la délibération du 17 mars 2022.

Les comptes administratifs et de gestion pour 2021 présentent donc :

- Un solde d'exécution de la section de fonctionnement de **191 250,72€**
- Un solde d'exécution de la section d'investissement de **395 030,14€**
- En investissement, les restes à réaliser se montent à
 - o 69 098,88€ en dépenses
 - o 68 961€ en recettes.

Pour mémoire, les reports intégrés au budget 2021 étaient les suivants :

- Déficit reporté de la section d'investissement : 532 486,45€
- Excédent reporté de la section de fonctionnement : 100 366,35€ (et non 100 332,60€)

Au regard de ces éléments, le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à 137 594,19€.

Ainsi, l'excédent de résultat de fonctionnement reporté serait de 154 022,88€ (au lieu de 153 989,13€ inscrits au Budget primitif, et 143 618,53€ inscrits à la délibération d'affectation du résultat).

Le conseil municipal,

Après avoir délibéré et voté :

- POUR : 18
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0

- RETIRE la délibération 2022-3-4 portant affectation du résultat sur le budget principal,
- AFFECTE au compte 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé) la somme de 137 594,19€
- AFFECTE à la ligne 002 (excédent de résultat de fonctionnement reporté) la somme de 153 989,13€.
- DIT que l'écart de 33,75€ au compte R002 sera intégré lors de la Décision Modificative n°1.

Délibération n° 2022-7-2 : **FINANCES : Décision modificative n°1 du budget principal**

Monsieur le Maire propose l'adoption d'une première décision modificative.

Libellé	Dépenses			Recettes		
	Chapitre	Article	Montant	Chapitre	Article	Montant
FONCTIONNEMENT						
<i>Notification état 1259</i>				73	73111	+48 950€
<i>Entretien voiries</i>	011	615231	+60 000€			
<i>Fournitures alimentaires</i>	011	60623	+13 984€			
<i>Affectation du résultat</i>				002		+33,75€
<i>Droits de mutation</i>				74	74832	+25 000€
<i>Total</i>			+73 983,75€	<i>Total</i>		+73 983,75€
INVESTISSEMENT						
<i>subvention CD38 / voirie</i>						-9 783€
<i>raccordement Enedis MOREA</i>	21	21534	-15 000€			
<i>don tables / sou des écoles</i>	041	2184	+1 745€	041	10251	+1 745€
<i>Vte bâtiment ex-Deschamps</i>				024		+10 500€
<i>meublier divers</i>	21	2184	+10 000€			
<i>frais études</i>	20	2031	+5 717€			
<i>Total</i>			+2 462€	<i>Total</i>		+2 462€

Cette dernière tient notamment compte :

- De la notification des recettes fiscales 2022
- Des travaux complémentaires sur la voirie communale
- De l'augmentation du coût des fournitures alimentaires
- De la notification des subventions de transfert de voirie par le Département de l'Isère
- De l'intégration du prix de vente réel de l'ex-Bâtiment Deschamps
- De l'acquisition du mobilier nécessaire à l'ouverture de la 8^{ème} classe

La décision modificative permet également de corriger une erreur sur l'affectation du résultat 2022 (33.75€) et elle intègre les opérations d'ordres relatives au don, par le Sou des écoles, des tables de pique-niques.

Frédéric GEHIN précise qu'une deuxième décision modificative sera prise d'ici la fin de l'année, notamment au Chapitre 012 (charges de personnel) afin d'intégrer l'augmentation du point d'indice (+3,5% au 1^{er} juillet 2022), et les différentes augmentations du SMIC.

Le conseil municipal,

Après avoir délibéré et voté :

- POUR : 18
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0

- ADOPTE la décision modificative n°1 sur le budget principal, en équilibre, telle que présentée ci-dessus
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents et actes relatifs à ce dossier.

Délibération n° 2022-7-3 :

PERSONNEL : Adoption du protocole d'aménagement du temps de travail

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la définition, la durée et l'aménagement du temps de travail des agents territoriaux sont fixés par l'organe délibérant, après avis du comité technique.

Il indique que le protocole d'aménagement du temps de travail date de 2001 et du passage aux 35 heures, seulement amendé par la mise en œuvre de la Journée de solidarité.

Ce protocole fixe les règles communes à l'ensemble des agents communaux, en matière d'organisation du temps de travail et poursuit les objectifs suivants :

- Se conformer à la réglementation en vigueur concernant le temps de travail des agents de la fonction publique territoriale
- Garantir l'équité en matière d'organisation du temps de travail
- Maintenir un haut niveau de service auprès des usagers, dans un contexte de rationalisation des effectifs.
- Garantir et accorder à chacun, et en fonction des contraintes de service, une souplesse d'organisation, dans le cadre d'une large concertation avec les équipes.

Il est issu d'un temps de concertation avec les agents, et a reçu un avis favorable du Comité technique en date du 7 juillet 2022.

Le projet de document est joint.

Frédéric GEHIN précise que l'adoption du protocole d'aménagement du temps de travail constituait le deuxième grand pilier de la politique RH de la Commune, après l'adoption du régime indemnitaire.

Le conseil municipal,

Après avoir délibéré et voté :

- POUR : 18
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0

- APPROUVE le protocole d'aménagement du temps de travail tel qu'annexé à la présente délibération.
- DIT que ce dernier s'appliquera à compter du 1^{er} septembre 2022
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents et actes relatifs à ce dossier.

Délibération n° 2022-7-4 :
PERSONNEL : Modification du tableau des effectifs

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que trois ATSEM interviennent sur l'école maternelle, selon les temps de travail suivants :

- 1 poste à temps complet
- 1 poste à hauteur de 91% d'un temps complet
- 1 poste à 90% d'un temps complet, mais occupé à temps partiel, soit 15 heures hebdomadaires.

Ces trois postes sont annualisés, et les temps scolaires sont complétés par des temps de surveillance de la cantine, de la garderie, et d'accompagnement des élèves dans le car.

Dans le cadre du retour à temps plein d'un agent, et après réalisation des plannings, il apparaît que le temps non-complet de 90% n'est plus adapté au besoin, ni à la demande de l'agent, et qu'il convient de diminuer ce temps de travail, à concurrence de 80% d'un temps plein.

Considérant que la demande est acceptée par l'agent, qu'elle n'excède pas 10% et n'a pas d'impact sur l'affiliation CNRACL, l'avis du Comité technique n'est pas nécessaire.

Le conseil municipal,

Après avoir délibéré et voté :

- POUR : 18
 - CONTRE : 0
 - ABSTENTION : 0
-
- APPROUVE la modification du temps de travail du poste d'adjoint d'animation, actuellement à 90% d'un temps plein à concurrence de 80% d'un temps plein, annualisés, et ce à compter du 29 août 2022.
 - AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents et actes relatifs à ce dossier.

Délibération n° 2022-7-5 :
Signature de la convention de mise en dépôt d'œuvres d'art
avec la Commune de Morestel

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que les œuvres d'art de la collection du peintre François GUIGUET sont aujourd'hui déposées à la Maison RAVIER, propriété de la Commune de Morestel. La convention, signée en 2010, est obsolète. Afin de poursuivre la collaboration, un projet de convention a été travaillé avec la commune de Morestel.

Le projet de document est joint.

Marie-Claude GARIN précise que cette convention est une simple mise à jour, qu'elle ne comporte pas de changement d'importance. Elle indique également que la Maison RAVIER poursuit le projet pour l'obtention de l'appellation Musée de France.

Le conseil municipal,

Après avoir délibéré et voté :

- POUR : 18
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0

- APPROUVE la convention de mise en dépôt d'œuvres d'art avec la Commune de Morestel
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents et actes relatifs à ce dossier.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- **Point d'informations – Balcons du Dauphiné**

Frédéric GEHIN indique que le projet de territoire a été présenté le 7 juillet en Conseil communautaire, et devrait être validé le 13 juillet. Il se compose de trois parties, le socle, c'est à dire les valeurs, les engagements de la collectivité, qui regroupe les différentes politiques publiques votées ou qui le seront, et un plan d'actions 2022/23. Cinq enjeux majeurs déclineront les politiques publiques portées par la Communauté de communes : l'accès aux services en milieu rural, la mobilité, l'anticipation et l'adaptation au changement climatique, la préservation de la ressource en eau, et la préservation de la biodiversité.

Sophie GUILLAUD-PIVOT indique que lors du Conseil communautaire du mois de juin, un appel à projets à hauteur d'un million d'euros à destination des communes du territoire a été lancé. L'objectif est d'aider les communes dans leurs projets de développement des transitions et de développement des mobilités durables. Les dossiers peuvent être déposés jusqu'au 30 juin 2023. Le taux d'aide est fixé à 80% des dépenses jusqu'à 20 000€, 60% jusqu'à 40 000€ et 50% au-delà. Deux projets peuvent être présentés par commune, et il n'y a pas de date buttoir pour la réalisation des travaux. La Communauté de communes souhaite un effet levier, avec l'attribution de l'aide dès l'acceptation du dossier, et une vérification a posteriori. La Commission transversale aura la charge de l'instruction des dossiers, de manière anonyme.

Frédéric GEHIN indique qu'une visite de l'entreprise Mallein a été organisée avec les services et élus de la Communauté de communes. Il y a participé, accompagné de Lionel RITTNER. D'autres visites d'entreprises seront prévues à compter de la rentrée.

Frédéric GEHIN rappelle enfin que la concertation autour du Plan Climat est en cours, et se poursuit jusqu'à la fin du mois de juillet. Une page dédiée du site internet de la Communauté de communes a été créée à cet effet, et une version papier est mise à disposition du public, avec un registre, à la Mairie des Avenières-Veyrins-Thuellin (au plus proche, et au sein des autres communes-centre).

- **Questions diverses et tour de table**

Lionel RITTNER, en remplacement d'Hervé DELBEGUE, indique que le Point à Temps (reprise des chaussées) a été réalisé cette semaine. Il y a eu beaucoup de besoins cette année, notamment en préventif, et les travaux ne sont pas terminés sur toute la Commune. Au niveau de Bugnon, des chicanes prêtées par le Département vont être installées provisoirement, visant à réduire la vitesse. A titre d'information, certains véhicules ont été « flashés » à plus de 150 km/h en pleine journée, sur ce secteur par les radars pédagogiques. De manière globale, 70% des usagers dépassent la limite de plus de 30km/h sur ce secteur. Des tracages ont été faits sur les futurs emplacements des chicanes : 4 zones ont été prévues.

Il indique que la Commission travaux se réunira le 22 juillet prochain, avec notamment à l'ordre du jour les travaux de sécurisation de la voirie au Bugnon ainsi que les programmes de construction du bâtiment abritant la future pharmacie, et de l'agrandissement de la cantine. Une présentation sera organisée au Conseil municipal du mois de septembre. L'assistant à maîtrise d'ouvrage de la Commune travaille actuellement à la rédaction du programme.

Yoann ZINOPOULOS indique que la future classe de CP, qui ouvre à la rentrée, pourra être équipée d'un Vidéoprojecteur Interactif, de nouveaux stocks étant enfin disponibles. La classe mobile sera également prête pour la rentrée, avec 16 PC portables et un caisson mobile.

Frédéric GEHIN en profite pour informer qu'un nouveau Directeur a été nommé, Monsieur David TURC. Il fait actuellement la passation des dossiers avec l'ancien Directeur, Monsieur BRAZON, qui part en retraite.

Anthony BOUVIER indique que le chauffe-eau de la Salle polyvalente a été changé ces deux derniers jours par l'entreprise REY Frères. L'adoucisseur d'eau sera en fonction d'ici la rentrée également. D'autres

travaux sont en cours d'études et de chiffrage, comme le remplacement de la porte du local de stockage, et la réparation de la Centrale Incendie.

François MANON indique qu'une rencontre a eu lieu avec le personnel du Syclum, pour évoquer les projets et les problématiques de personnel (pouvoir d'achat, manque de personnel). Une prime de fin d'année a été actée pour le personnel. Un budget de 100 000€ a été débloqué à cet effet, incluant la revalorisation du point d'indice.

La pénurie de matériaux va entrainer le retard du déploiement de la collecte sélective en porte à porte, aucun fournisseur n'étant en mesure de fournir les bacs jaunes nécessaires.

Aline BOSSY indique que la sortie vélo du CME s'est bien passée. Une attention particulière sera apportée à la communication sur les prochains évènements.

Sophie GUILLAUD-PIVOT indique que le Conseil d'administration du Centre Social Jean Bedet a été renouvelé, avec de nouveaux membres, qui vont donner un nouveau souffle.

Marie-Claude GARIN indique qu'une réunion culture de la Communauté de communes aura lieu le 13 juillet. Le solstice de Brangues a été reporté en raison de l'absence d'un des acteurs. Il devrait être programmé en octobre. Un nouveau choix sera également à faire pour la future résidence.

Yoann ZINOPOULOS indique que les chantiers jeunes sont reportés aux vacances de la Toussaint, faute de volontaires sur juillet. Lionel RITTNER précise qu'ils devaient poursuivre la reprise en peinture de la barrière autour du Monument aux Morts.

Marie-Claude GARIN indique que les Journées du patrimoine se tiendront les 17 et 18 septembre. Ces dernières ayant lieu en même temps que la biennale d'Art et Passion, il n'y aura pas d'exposition mais un circuit autour du Pisé. Ce dernier a été repéré au niveau des secteurs du Guillermand et de la Chèvre. Un tracé et des fiches explicatives seront réalisées. En parallèle, un atelier sur la fabrication du pisé sera organisé sous le préau de l'école le dimanche après-midi.

Frédéric GEHIN rappelle que les prochaines séances du conseil auront lieu :

- Jeudi 15 septembre à 19h00
- Jeudi 13 octobre à 19h00
- Jeudi 1^{er} décembre à 19h00

La séance est levée à 19h58.

FEUILLET DE CLOTURE

Séance du 12 juillet 2022

- Délibération n°2022-7-1 : FINANCES : Correction de l'affectation du résultat du budget principal
- Délibération n°2022-7-2 : FINANCES : Décision Modificative n°1 – Budget principal
- Délibération n°2022-7-3 : PERSONNEL : Adoption du protocole d'aménagement du temps de travail
- Délibération n°2022-7-4 : PERSONNEL : modification du tableau des effectifs
- Délibération n°2022-7-5 : Signature de la convention de mise en dépôt d'œuvres d'art avec la Commune de Morestel

